



Petits restaurants

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 24 janvier 2007

Bonjour, Il m'est arrivé plusieurs fois d'être dans un petit restaurant complètement fumeur et d'avoir le responsable m'assurer que c'était complètement légal. Apparemment il y aurait une tolérance pour les établissements de moins de 30 couverts (idem par exemple pour l'obligation d'une sortie de secours). Est-ce une légende urbaine ou bien est-ce toujours la loi Evin qui s'applique ? Merci d'avance,

Réponse :

- Aucune exception pour les restaurants. C'est une forme de désinformation employée couramment par l'industrie du tabac et par certains syndicats professionnels responsables de l'enterrement du décret de 1992 (loi Évin)